

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 17 OCTOBRE 2002

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 17 octobre 2002

Aujourd'hui, à quinze heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 78 Loi budgétaire n^o 2 donnant suite au discours sur le budget du 29 mars 2001 et à certains énoncés budgétaires

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.